



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
27 Mars 2009

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf Pierre HUOT, excusé.

Excusé(e)s : 1

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : M. Patrick GARNERET

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 13 Mars 2009, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- **Carte Communale**

1) M. le Maire apporte à l'assemblée, les éléments d'information suivants :

Suite à la réunion du 11 Mars dernier concernant l'élaboration de la carte communale, le bureau d'étude « TOPOS », en charge du dossier a présenté un premier schéma définissant les différents périmètres constructibles. Au regard de cette proposition, le Conseil Municipal apporte une réflexion assez pertinente, quant à l'aménagement d'un espace à vocation artisanale, sur le schéma n°2, à savoir :

Il serait judicieux de redéfinir, en collaboration avec le pétitionnaire du C.U. n° 025 626 09 D0001 le déplacement de l'implantation initiale de sa future construction, aux fins de dégager une surface plus symétrique et plus confortable, permettant l'installation d'un ou deux artisans. Des négociations positives avec ce pétitionnaire, débouchent sur la validation de cette modification qui sera présentée lors de la prochaine réunion du 6 Mai prochain.

Une convention sera établie entre les deux parties (commune et propriétaire), afin d'arrêter les modalités de la nouvelle implantation du projet.

Une délibération modificative annule et remplace celle du 29 Janvier 2009, concernant la demande du C.U. du pétitionnaire.

2) Un devis pour la digitalisation des fonds de plans des planches cadastrales de la commune, font l'objet d'une petite plus value, au regard du coût total de la réalisation du document de cette carte communale. Cette dépense d'un montant de 486.00 €, a été omise lors de l'élaboration du devis initial. Considérant que cette erreur est imputable au prestataire, il est décidé que le coût supplémentaire à supporter doit être partagé, soit 243.00 €.

- **Fermeture du bassin de récupération des eaux pluviales**

Pour des raisons évidentes de sécurité, le Conseil Municipal décide de clôturer cet endroit, afin d'interdire l'accès à toutes personnes, éprouvant une quelconque curiosité.

- **Questions diverses**

Les travaux d'affouage se déroulant dans de bonnes conditions, ne devraient pas imposé une prolongation, quant à la date limite de coupe, qui reste fixée au 30 Avril prochain.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de positionner à divers endroits de la commune, choisis judicieusement, l'installation de bacs à sel ou sable, pour la prochaine saison hivernale. Une recherche quant à la nature des récipients est en cours.

Le projet d'étude de faisabilité sur l'éventuelle création d'une mini crèche est en cours de démarrage. Le Maire doit recevoir prochainement l'organisme « Familles Rurales », principal partenaire dans ce genre de dossier.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 15.